

Madame la Présidente,

Depuis la rentrée 2015, les nouveaux rythmes scolaires sont entrés dans leur seconde année de généralisation. Sur l'ensemble du territoire, cette réforme, que nous avons engagée pour améliorer les apprentissages des enfants et pour leur permettre d'accéder à des activités qui favorisent leur épanouissement, s'inscrit dans la durée.

Durant cette première année de généralisation, le Gouvernement a accompagné les élus locaux pour le développement des activités périscolaires : le fonds dit « d'amorçage » a été pérennisé pour aider les 23 000 communes dotées d'une école publique et près de 800 écoles privées ; la généralisation des projets éducatifs territoriaux (PEDT) nécessaire à la complémentarité des temps de l'enfant a été engagée et est en passe d'être réussie. Plus de 80 % des communes disposant d'une école publique sont déjà couvertes par un PEDT.

Conformément aux engagements que j'avais pris devant le congrès des maires de France, un premier bilan de la réforme a été publié en juin 2015. Il ne s'agit évidemment que d'un bilan d'étape mais qui constitue, en appui des travaux conduits depuis 2013 par le Comité national de suivi de la réforme des rythmes scolaires, une base à partir de laquelle de nouvelles perspectives ont été données : priorité au pilotage pédagogique ; lancement d'évaluations et de recherches scientifiques sur l'efficacité pédagogique de la réforme et la prise en compte des besoins de l'enfant.

Au-delà des travaux nationaux, beaucoup d'initiatives ont été prises par les élus eux-mêmes pour organiser et développer les activités périscolaires. Des solutions ont été trouvées et des obstacles levés. D'autres sont sans doute encore à surmonter, notamment dans les petites communes et les communes rurales.

.../...

Madame Françoise CARTRON
Vice-présidente du Sénat
Sénatrice de la Gironde
Sénat
15, rue de Vaugirard
75291 PARIS CEDEX 06

Parce que ce foisonnement d'initiatives et de réflexions doit être capitalisé pour être mis au service de tous les élus, il convient d'en réaliser un premier bilan pour franchir de nouvelles étapes et renforcer l'accompagnement aux communes mis en place par les services de l'Etat.

Dans ce cadre, je souhaite vous confier une mission qui devra permettre d'identifier les voies et moyens pour que les services de l'Etat soient, plus encore qu'aujourd'hui, à même de diffuser les réussites des uns et d'apporter un éventail de solutions aux autres.

En particulier, vous vous attacherez à distinguer les bonnes pratiques en matière d'articulation des temps scolaires et des activités périscolaires qui peuvent être proposées aux petites communes et communes rurales exprimant un besoin d'accompagnement. Cet accompagnement constitue depuis 2013 une priorité des services territoriaux de l'éducation nationale et en charge de la jeunesse, que mon Gouvernement a encore voulu renforcer lors du dernier comité interministériel aux ruralités.

Cette politique d'accompagnement nécessite d'appréhender de manière plus fine les besoins des élus locaux et de proposer un dispositif pérenne entre l'Etat et les associations d'élus locaux pour réaliser le travail de recensement et de diffusion des bonnes pratiques, notamment en matière de recrutement et de qualification des animateurs.

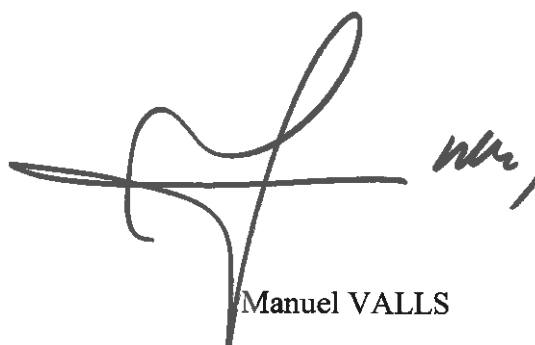
Vous identifierez également les typologies de ressources qui pourront le plus utilement être produites par les services de l'Etat, et les champs pour lesquels nous devrions collectivement travailler à des adaptations ou simplifications.

Vous prendrez enfin appui sur l'évaluation nationale des PEDT, prévue par le ministère chargé de la jeunesse au premier trimestre 2016, pour mieux cerner la réalité des PEDT en milieu rural et dégager des orientations spécifiques au bénéfice de ces territoires.

Je souhaite pouvoir disposer d'un rapport d'étape de vos travaux pour la fin du mois de février 2016 et que vos conclusions me soient remises avant le 31 mars 2016.

Un décret vous nommera, en application de l'article L.O 297 du code électoral, parlementaire en mission auprès de Madame Najat VALLAUD-BELKACEM, Ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et de Monsieur Patrick KANNER, Ministre de la ville, de la jeunesse et des sports. Vous pourrez bénéficier de l'appui des services de ces deux ministères.

Je vous prie d'agréer, Madame la Sénatrice, l'expression de mes respectueux hommages.



Manuel VALLS